

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

1. commande publique
1.1 marchés publics

N° 88-2024

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec Distopeak Records pour la tenue d'un concert le 17 mai 2024

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil municipal n°13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération du Conseil municipal n°15 du 19 février 2022 portant élection de M. TIMON, en qualité de troisième Adjoint
Vu la délibération du Conseil municipal n°101-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1 de l'arrêté du Maire n°376-2023 du 21 avril 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Julien TIMON, 3^e adjoint au maire en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Considérant la tenue du concert « **Gogojuce** » le vendredi 17 mai 2024 dans la salle L'ECHO de l'école de musique de Pont-Audemer

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association **Distopeak Records** domiciliée : 28 place Rougemarre – 76000 Rouen représentée par Madame Camille LEMAIRE en sa qualité de Présidente pour la somme de 800.00€ (huit cents euros) TTC plus 44.00€.
Le règlement se fera par chèque sur présentation de facture

Fait à PONT- AUDEMER, le 15 avril 2024
Pour le Maire et par délégation
Le 3eme Adjoint



Julien TIMON
En charge de la culture, du patrimoine, du tourisme
et de l'animation

